



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 12 Février 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 06 Février 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Ecole de Musique intercommunale Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde

Présents : 28

ARNAUD Michel (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac) GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), Pierre JOLY (Bourg) LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, SAEZ Catherine (Tauriac) pouvoir à Michel GAILLARD,

Absents excusés : 7



BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts)

Secrétaire de séance : Célia MONSEIGNE

L'école de musique intercommunale souhaite renouveler et développer son parc instrumental. En effet, de nombreux instruments sont trop anciens et abîmés pour permettre aux élèves d'apprendre la musique dans de bonnes conditions.

Il a donc été prévu au budget 2020 l'achat de plusieurs instruments de musique ainsi que leur housse ou boîte de transport (mandole, guitare, glockenspiel (percussion), alphasax (saxophone pour enfant), violon, flûte traversière) pour un montant global de 5 058,21 euros.

Le conseil départemental de la Gironde offre aux écoles de musique du département la possibilité de prendre en charge financièrement jusqu'à 50% du montant des dépenses effectuées en achat d'instruments, soit ici, 2 529,10 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 2529,10 euros.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 13 Février 2020

Le Président,

A.DUMAS

